

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mai 2019

Présents : Bieth Jacqueline, Bonnet Noëlle, Bouziane Michèle, Combaz Raymond, Derimay Juliette, , Meunier Edouard, Deville-Cavellin Elodie, Gibert Danièle, Joguet-Reccordon Carole, Albrieux Nicolas, Brisemontier Jean-Louis

Président : Edouard Meunier

Excusés : Bertolaccini Christophe

Secrétaire : Jacqueline Bieth

Le PV du conseil du 5 avril est adopté à l'unanimité.

Infos générales

Edouard Meunier regrette que les annonces d'un « nouveau monde », attendues à l'issue du Grand Débat national, portant notamment sur une meilleure prise en compte de la ruralité, n'aient pas (encore) été faites. Pourtant, les imperfections de la loi NOTRe ont été mises en évidence lors des nombreux débats avec les maires.

Edouard Meunier informe le conseil des débats au sein d'Arlysère, suite à deux conférences des maires, sur les sujets d'actualité (compétence eau et assainissement, lutte contre l'incendie, réorganisation de l'habitat social autour de la SEM4V, fonctionnement général). Michèle Bouziane apporte des précisions suite à la commission opérationnelle habitat et logement tenue récemment. Juliette Derimay informe des décisions prises par Arlysère suite au prochain départ à la retraite d'Anne-Marie Téraube (animatrice réseau bibliothèques/médiathèques du Beaufortain). Ce poste sera dorénavant partagé avec le Val d'Arly, ce qui ne représentera plus que 60% d'un temps plein au service du Beaufortain. Une réunion de tous les conseillers municipaux des 39 communes est prévue à Albertville (pur l'instant en juillet).

Raymond Combaz informe de la réunion consacrée au nouveau Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET). Des chiffres intéressants ont été donnés sur les conséquences du réchauffement climatique : par exemple, à Arêches, entre 1951 et 2015, le réchauffement moyen constaté a été de 2,3°C, ce qui

a déjà des conséquences, puisqu'il est admis que dans les Alpes, un réchauffement d'1°C relève d'environ 150 mètres l'altitude moyenne d'enneigement. (pb répartition eau).

Elections européennes du 26 mai :

Le tableau de présence pour la tenue du bureau électoral est établi. Une 34^{ème} liste a été validée au dernier moment, ce qui a obligé à rajouter un panneau dans un espace déjà bien rempli !

Projet microcrèche :

Suite au dépouillement de l'appel d'offres, plusieurs entreprises ont été retenues : Deville pour la maçonnerie, Garin pour la charpente, SBE pour l'électricité, K Platerie pour les cloisons. Les autres lots ont été classés infructueux et sont en cours de négociation. Le permis de construire est attendu d'un jour à l'autre et les travaux devraient pouvoir commencer fin mai.

Jacqueline Bieth rend compte des réflexions ayant mené à la constitution de l'association à qui sera confiée la gestion de la microcrèche. Elle remercie la dizaine de personnes qui acceptent de s'impliquer aux côtés de la commune pour la réussite de ce beau projet. Il conviendra de soutenir financièrement cette association, notamment à son démarrage. La validation des statuts aura lieu la semaine prochaine, et sera alors élaboré le dossier de présentation aux services de la CAF pour subventions et agrément.

Aire de loisirs

Le conseil municipal se félicite des nombreux retours positifs des habitants sur la pose récente des jeux d'enfants à l'aire de loisirs. Quelques remarques sont parvenues sur le manque de bancs, et quelques incivilités (limites d'âges non respectées pour l'aire de jeux, comportement des chiens, non-respect des règles de pêche). De nouveaux équipements seront prochainement posés (bancs, nouvelles tables et barbecues). Il est décidé d'interdire l'accès à cet espace aux chiens non tenus en laisse. De nouvelles poubelles et des "canicrottes" seront installés pour permettre aux propriétaires de ramasser les déjections canines. La réglementation de l'usage de l'aire de loisirs sera affichée à l'entrée des principaux accès.

Des rencontres ont eu lieu avec les services du Département qui ont validé le projet de réaménagement des parkings et de la circulation piétonne : augmentation des parkings afin d'interdire à terme l'accès voitures sur la rive gauche du Doron, déplacement des arrêts de cars, amélioration et sécurisation des accès piétonniers, nouvelle signalétique à l'aire de la porte du Beaufortain. Ces aménagements font partie du dossier « aménagement de l'aire de loisirs » déposés auprès des services de l'Etat et de la Région. Compte tenu que ce projet concerné également directement les usagers de la RD 925, il est décidé de déposer une demande de subventions les plus élevées possibles auprès des services du Département. Une réponse rapide de leur part permettrait d'envisager des premières réalisations opérationnelles pour les grands rendez-vous de cet été (Etape du Tour, passage du Tour de France, UTB, marché de producteurs, fête de la pomme, vide-greniers, etc...).

Marché hebdomadaire de producteurs

Jacqueline Bieth et Carole Joguet informe le conseil des nombreux contacts pris auprès des exposants locaux potentiels. A ce jour, une douzaine d'exposants sont prêts à démarrer, d'autres, faute de production suffisante, rejoindront plus tard ou de façon épisodique. Par ailleurs, un retard pris dans la réalisation des aménagements sous le couvert et les contraintes de séchage ont obligé à différer la date de lancement du 1^{er} marché au vendredi 31 mai. Une large information est prévue pour assurer la réussite de ces rendez-vous.

Voirie

Les travaux de réfection des voiries au centre du village sont en cours. Suite à la démolition de l'ancien CPI, divers travaux seront réalisés pour l'aménagement d'un parking de 12 places (muret de protection, garde-corps). Le lavoir sera également mis en valeur par un parement en pierres (socle et sol). Suivra ensuite la réfection des voiries sur les secteurs retenus à Molliessoulaz. Raymond Combaz précise que les réponses toujours en attente aux subventions demandées pénalisent la programmation des travaux pour cette année.

Mise en valeur de l'église

Le conseil se réjouit de l'efficacité de la campagne de dons : en moins de 6 mois, 117 donateurs ont déjà permis de recueillir 31 324 euros. Cette somme permettra de réaliser pour cet été des premiers aménagements : pose d'abat-sons, réfection et sécurisation du plancher au sommet du clocher, éclairage de l'escalier, protection d'objets classés à l'intérieur de l'église). La collecte se poursuivra toute l'année avec l'objectif de recueillir 60 000 euros (poursuite de la campagne de communication, flyers à destination des visiteurs de l'église).

Il est décidé à l'unanimité de déposer une demande de subvention auprès des services du Département pour qu'il participe à cette mise en valeur de l'église et des objets classés ou inscrits (Piéta, chaudron) aux Monuments Historiques par le service de conservation départemental du patrimoine de la Savoie.

Subventions aux associations

Il est rendu compte des résultats de la concertation entre les 4 communes pour attribuer et répartir les subventions aux associations cantonales qui étaient auparavant attribuées par la communauté de communes du Beaufortain. Si Arlysère a assuré la transition en 2017 et 2018, il a été demandé aux communes de prendre le relais en 2019. Une clé de répartition basée sur la population de chacune d'elles a été retenue. Le conseil valide (moins deux abstentions) les subventions proposées par le groupe de travail auquel Jacqueline Bieth a participé :

Association	Subvention demandée	Subvention retenue	Part de Queige (19 %)
Amicale des Donneurs de Sang	800,00	700,00	130,90
Chorale du Beaufortain	500,00	500,00	93,50
Les Z'R 2 RIEN	800,00	500,00	93,50
Astragale du Mirantin	700,00	700,00	130,90
Tennis club du Beaufortain	5000,00	5000,00	748,00
Yoga en beaufortain	600,00	600,00	112,20
La Cliqueraine	3500,00	3500,00	664,50
Gymnastique Volontaire	800,00	600,00	112,20
Patrimoine Beaufortain	1800,00	1300,00	243,10

En ce qui concerne le Football Club du Beaufortain, le conseil regrette les attermolements des autres communes qui rechignent à prendre en compte les charges importantes de fonctionnement du stade et de ses équipements assurés par la commune (éclairage du stade, chauffage et entretien des douches et sanitaires, mise à disposition de locaux, etc). Ces charges sont estimées à plus de 3 000 euros/an).

Elles sont le fruit d'un équilibre jusqu'alors accepté par tous et permettant de partager au meilleur coût des locaux servant à d'autres usages (camping notamment). Le conseil estime justifiée la demande de subvention faite par le FCB (5 000 euros) compte tenu notamment de l'explosion des adhésions cette année, et les conséquences sur l'engagement des bénévoles.

Par ailleurs, Elodie, Noelle et Jacqueline informent le conseil d'une rencontre tenue la veille avec les responsables de l'association « Les Talents de Queige », qui a fait apparaître une incompréhension quant à la demande de subvention adressée précédemment à la commune. Le conseil apprécie l'animation apportée au sein de la commune par cette association, et notamment les apéritifs organisés chaque lundi d'été à l'occasion des visites gratuites de l'église. Le conseil décide à l'unanimité (moins un contre) de porter la subvention demandée à 1 000 euros (contre 700 précédemment alloués).

Le total des subventions alloué aux associations est donc de 2 328,80 euros, conforme au budget qui a été voté. Une part d'entre elles devrait être prise en charge par Arlysère (subventions au FCB, la Cliqueraine et Tennis Club), après une décision de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) prévue à l'automne.

Convention PEDT pour l'accueil du mercredi

Jacqueline Bieth a participé à plusieurs réunions sous l'égide de l'AAB en vue de mettre en place à compter de septembre 2019 un accueil de loisirs pour les journées du mercredi (suite au retour généralisé de la semaine de 4 jours). Cet accueil aura lieu à Beaufort et il est prévu un transport gratuit pour les enfants des autres communes. Le conseil adopte le PEDT rédigé en concertation avec les 4 communes et désigne Jacqueline Bieth pour procéder à sa signature au nom de la commune de Queige. Les modalités de participation des communes seront à définir.

Clôture budget eau et modalités de reversement de l'excédent à Arlysère

Contrairement à beaucoup de collectivités, la commune de Queige présentait des résultats équilibrés au 31 décembre 2017 : un budget de fonctionnement en excédent de 10 397,99 euros et un budget d'investissement en excédent de 519 616,99 euros (étaient programmés à brève échéance le captage de la source du Vargne bas, la réalisation d'un réservoir de 200 m³ dans le secteur des Orcerets, la desserte d'habitats non desservis sur le secteur haut d'Outrechenais, la liaison Bonnacine/village afin de sécuriser l'ensemble du réseau). C'est ainsi qu'un excédent total de 530 014,98 euros était constaté au 31 décembre 2017, à la date du transfert de compétence au bénéfice d'Arlysère. Les modalités de transfert obligent la commune à transférer dans un premier temps ces résultats au budget général (ce qui a été fait), puis à les transférer à Arlysère.

Le conseil décide de transférer une somme de 250 000 euros (somme correspondant à un emprunt contracté à la veille du transfert, et dont les charges de remboursement incombent maintenant à Arlysère, somme inscrite au budget). En ce qui concerne le solde, le transfert est conditionné d'une part à la réalisation effective des investissements correspondants (à ce jour, aucun d'entre eux n'est programmé), et d'autre part à l'adoption de règles garantissant une équité entre les communes (promises à plusieurs reprises, mais non encore adoptées).

Convention centre de gestion médecine préventive

Au 1^{er} mars 2016 la commune a adhéré au service de Prévention des risques professionnels pour une durée de 3 ans afin de mettre en œuvre les dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité. Le centre de gestion assure une mission d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels par support informatique et téléphonique. Le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion au service pour 3 ans (cotisation annuelle de 200 euros).

Modalités de débroussaillage

Carole Joguet présente les modalités d'intervention de la commune en vue de participer aux coûts de débroussaillage de parcelles agricoles, dans le cadre d'un plan de lutte contre l'enfrichement. Ces modalités ont été établies en concertation avec les services de la CUMA du Beaufortain, principal opérateur de ces travaux. L'aide de la commune a été fixée à 35 euros/heure (la moitié du coût). Le conseil valide à l'unanimité ces modalités et charge Carole Joguet de valider les demandes d'aides pour un paiement rapide.

Forêt

Un courrier du nouveau directeur de l'ONF de Savoie a été transmis à chaque conseiller. Il dresse un bilan du plan de gestion de 15 ans (2003/2018) et dresse un constat de la situation actuelle. Il prépare les conditions d'élaboration du futur plan de gestion qui portera sur 20 ans (2019/2038). Une réunion à laquelle sont invités tous les conseillers aura lieu avec les services de l'ONF le lundi 13 mai à Queige.

Adoption de la plupart des travaux d'entretien présentés par l'ONF et tels qu'inscrits au budget (lister les principaux)

Suite à une visite sur place de l'agent ONF, décision de principe de préemption d'une parcelle de 3 ha environ au prix de 9000 euros sur le secteur de Molliessoulaz, dans le but d'améliorer la gestion et l'entretien de la forêt communale. Un échange aura lieu avec l'acquéreur qui s'était manifesté pour en expliquer les raisons.

Bail de location bâtiment zone artisanale

Le conseil valide (à l'unanimité moins une abstention) le principe d'un bail longue durée (18 ans renouvelable) entre la commune et l'acquéreur du bâtiment de la SCI Molliex dans la zone de Plan Pitton, pour un loyer de 150 euros mensuels, pour l'usage de la partie dépôt et des VRD.

Complément à la délibération portant sur l'avance de trésorerie au réseau de chaleur

Lors de la dernière séance, le conseil municipal a voté une avance de trésorerie au réseau de chaleur, mais suite à la remarque du comptable public qui demande à ce que soit précisées les modalités de remboursement, le conseil municipal complète sa délibération en précisant que l'avance est consentie pour un an.

Questions diverses

Local chasse : la société de chasse avait demandé depuis longtemps la possibilité de construction d'un local plus éloigné du centre du village, celui mis à disposition devant la mairie posant un certain nombre de problèmes. Le classement en zone constructible de la parcelle communale N° A 3930 au bord du chemin de la Ravette donne la possibilité d'implantation d'un local d'une soixantaine de m², enfoui et suffisamment reculé pour permettre des places de parking. Raymond Combaz présente le dossier de permis de construire qui est adopté à l'unanimité. Ce local appartiendra à la commune et sera mis à disposition de la société de chasse selon des modalités à déterminer.

Locaux pour les associations : Noëlle Bonnet expose les demandes de nombreuses associations souhaitant disposer de locaux pour stockage de matériels ou exercice d'activités temporaires. La commune est dotée de nombreuses salles de réunions possibles, sous-utilisées (salle du Mirantin, salle paroissiale, salle du conseil). En ce qui concerne les locaux de stockage, une large place est utilisée par du matériel servant très peu, voire plus du tout...Il est dommage que certains matériels ne soient pas mutualisés. Une nouvelle donne se présentera avec les constructions prévues sous le couvert de l'aire de loisirs et l'aménagement du nouveau bâtiment de la zone de Plan Pitton.

Réunion Nant Bruyant : Une réunion a eu lieu le 17 avril avec les 3 propriétaires des terrains concernés par le projet d'ouvrage de protection des crues du Nant Bruyant.

Fixe le prochain conseil municipal au 28 juin 2019 à 20 heures

La séance est levée à minuit

Pour extrait :

En mairie, le 20/05/2019

Le Maire,

Edouard MEUNIER

